



## **INFORMATIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION AU VOTE PAR CORRESPONDANCE**

### **POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE 70 ANS ET PLUS**

Toute personne qui est inscrite sur la liste référendaire, et qui est âgée **de 70 ans ou plus le jour du scrutin**, pourra, **si elle en fait la demande verbale ou écrite**, voter par correspondance au référendum du 15 mai 2022. **Il est important de noter que la personne doit faire une nouvelle demande pour ce référendum même si elle avait déjà fait la démarche pour l'élection municipale du 7 novembre dernier.** Les trousseaux comprenant les bulletins de vote ainsi que toutes les instructions seront envoyées par la poste à partir du 28 avril à toute personne éligible qui en aura fait la demande verbale ou écrite à l'hôtel de ville. **Les demandes peuvent être adressées jusqu'au 4 mai inclusivement.**